

# AIDES AUX PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS & AUX PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

Les Collectivités mettent à votre disposition une équipe de professionnels pour :



Vous informer



Vous aider à définir votre projet



Vous assister techniquement



Vous rechercher des aides financières

## DES CONSEILS GRATUITS

### Rencontrez l'équipe SOLIHA lors des permanences :

- Du lundi au vendredi, dans les locaux de SOLIHA Ardennes.
- Le mardi : 14h - 16h, à la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg  
37. ter avenue du G. de Gaulle  
08 110 CARIGNAN
- Le jeudi : 14h - 16h, à la Maison Communautaire d'Ardenne Métropole  
7 bis Promenoir des Prêtres  
08 200 SEDAN

### Contactez-nous :



SOLIHA, l'expert de confiance pour votre habitat  
1 avenue Gustave Gailly,  
08 000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES  
[opah.am-pdl@solihha.fr](mailto:opah.am-pdl@solihha.fr)

**0 800 400 240**  
(appel gratuit)

**CoMAL.SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT 31

**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT  
ARDENNES

**N'HÉSITEZ PLUS, RENSEIGNEZ-VOUS !**

# VOUS AIDENT À AMÉLIORER VOTRE LOGEMENT



# L'OPAH-RR : c'est quoi ?

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale est un dispositif qui mobilise des aides publiques pour encourager les propriétaires à réhabiliter des logements privés anciens.

## > Quelles sont ces aides ?

De 2022 à 2027, bénéficiez de subventions de l'Anah, d'Ardenne Métropole et des Portes du Luxembourg.

## > Quel est le montant des aides ?

Des subventions pouvant atteindre 10% à 90% du montant HT des travaux éligibles.

## > Pour quels logements ?

Les logements du parc privé ayant plus de 15 ans.



## > Pour qui ?

- Les propriétaires qui occupent leur logement (sous condition de ressources).
- Les propriétaires qui louent leur logement (personne physique ou morale) ou qui souhaitent remettre sur le marché un logement vacant.

## > Pour quels travaux ?

- Économie d'énergie : isolation, ventilation, chauffage...
- Maintien à domicile et adaptation du logement.
- Remise aux normes de logement ancien ou dégradé.
- Rénovation pour louer.



Des travaux réalisés par des professionnels du bâtiment labélisés RGE.

## Une démarche dynamique

- 1 Avant de commencer vos travaux, contactez l'équipe SOLIHA par téléphone au **0 800 400 240**  
*Appels et services gratuits ou rendez-vous aux permanences de l'OPAH.*
- 2 Un technicien SOLIHA se rend à votre domicile et effectue un diagnostic GRATUIT, sans engagement.
- 3 Votre conseiller SOLIHA vous aide à monter le dossier de demande de subventions.
- 4 L'Anah et votre Collectivité vous notifie par courrier l'accord d'attribution de la subvention.
- 5 Une fois l'accord obtenu, vous pouvez démarrer les travaux.
- 6 Le versement des subventions se fera après travaux sur présentation des factures.

## Attention !



Ne commencez pas vos travaux et ne signez aucun devis avant de recevoir les accords de subventions !

## Périmètre :

Pour bénéficier des aides liées à l'OPAH, votre projet doit se situer dans le périmètre ci contre :

